

Fédération Sportive & Gymnique du Travail
Commission Départementale de Cyclisme 68
113 Avenue de la 1^{ère} Division Blindée- 68100 MULHOUSE
E-mail : commissioncyclismealsace@gmail.com
Tél : 06 14 24 62 60



INDEMNISATION d'ARBITRAGE

Afin de couvrir les frais de fonctionnement du corps arbitral, nous fixons un tarif forfaitaire de 120,00 euros par organisation

Cette indemnisation devra être réglée avant la publication de votre course sur Dossardeur, par virement bancaire à la commission. Indiquez le club et la date dans le libellé, lors de votre virement.

Cette démarche afin de simplifier votre trésorerie lors de vos organisations

Veillez envoyer votre règlement par virement
CCM Mulhouse St Antoine
Code IBAN : FR76 1027 8030 0900 0200 5990 105
Code BIC : CMCIFR2A

Salutations sportives,
Valérie Vantrepol
Trésorière